



N° 19/CD/02/03

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 07 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. MASSOL, Mme LOGEART, M. DORLEANS, Mme SERRES

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, Mme BENQUE, Mme DUMAS,

Absents(e) : Mme CURTO, M. CASANOVA, Mme RICARD, Mme DALQUIER

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Cathy DUMAS.

Objet n°3 : Marché de service sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ayant pour objet « l'organisation de sortie nature » destinée à la clientèle de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains : Approbation et autorisation de signature du marché

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-24 alinéa 1

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code du Tourisme et notamment l'article R.133-10, relatifs aux questions intéressant les activités de l'Office de tourisme,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 10/CD/12/004 en date du 22 décembre 2009, nommant P. LARY Directeur de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains EPIC,

Vu l'offre de l'association JMJM

Considérant l'importance pour le développement du tourisme à Balaruc-les-Bains de pouvoir proposer une offre diversifiée d'activités pour sa clientèle

Considérant la procédure de mise en concurrence en date du 17/12/2018

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

L'activité de l'Office de tourisme nécessite l'organisation de sorties récréatives et culturelles. C'est pourquoi le pouvoir adjudicateur a souhaité passer un marché de services portant sur des prestations culturelles et récréatives par le moyen de sorties nature, destinées à la clientèle de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains.

L'office de tourisme souhaite engager un prestataire pour proposer à sa clientèle des sorties pédestres (6 à 8 Km), à moins de 20 km de la station, à raison de deux fois par semaine. Le prestataire doit être en mesure de proposer plusieurs circuits à thème permettant la découverte du patrimoine naturel local, à une clientèle principalement composée de curistes.

Le prestataire doit proposer un tarif de prestations fonction du nombre de participants.

Le prestataire s'engage à organiser la visite à compter de 2 participants minimum et jusqu'à 30 maximum.

L'Office de Tourisme proposera aux clients plusieurs tarifs : un tarif adulte, un tarif enfant (de 7 à 12 ans) et une gratuité pour les enfants de moins de 7 ans

Le descriptif complet est précisé dans le cahier des charges du Dossier de Consultation des Entreprises

L'Office de Tourisme a donc recherché pour sa clientèle un ou plusieurs prestataires de sorties nature.

Compte tenu de la nature du service faisant l'objet du marché et en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la procédure lancée pour le marché de services de sorties nature destinée à la clientèle de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains est celle de la procédure adaptée ouverte prévue à l'article 27 Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est conclu à prix unitaire, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Il prendra effet à compter de la date de notification du marché au titulaire.

Le maximum en valeur pour la durée totale du marché est de 60 000 HT

Concernant les conditions de consultation, il est proposé pour apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, des critères notés sur 20 et pondérés comme énoncés ci-dessous

1-Qualité	60.0 %
1.1-Méthodologie	50.0 %
1.2-Pédagogie	30.0 %
1.3-Liste des sorties proposées	20.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Dans le dossier de consultation aux entreprises, il est en outre demandé aux candidats de fournir, à l'appui de leur offre, un cadre technique de réponse dans lequel le candidat décrit les sorties nature (contenu global des prestations et méthodologie) qu'il entend proposer à la clientèle de l'office de tourisme de Balaruc-les-Bains, sa vision de la relation client.

Un avis de publicité a été envoyé via le site internet de la ville de Balaruc-les-Bains, le dossier de consultation est également disponible sur la plate-forme de dématérialisation utilisé par l'office du tourisme à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

L'avis de publicité a été diffusé via la plateforme de dématérialisation AWS le 17 décembre 2018.

La date limite de retour des plis étant fixée le 14 janvier 2019 à 12h00, le nombre d'offres reçues dans le délai est de 1, aucune offre n'a été reçue hors délai.

Le candidat le mieux-disant est donc : L'association JMJM, 14 rue des Crozes - 34140 FRONTIGNAN. Cette offre correspond aux critères et besoins de l'Office de Tourisme.

Compte tenu de ces éléments, M. Le Président demande au Comité de Direction :

- **D'approuver** les termes de la consultation « Organisation de sorties « nature » destinées à la clientèle de l'Office de Tourisme de Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant
- **D'autoriser** Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec l'association citée ci-après :
 - L'association JMJM, 14 rue des Crozes - 34140 FRONTIGNAN : maximum en valeur : 60 000 €
- **D'autoriser** Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%

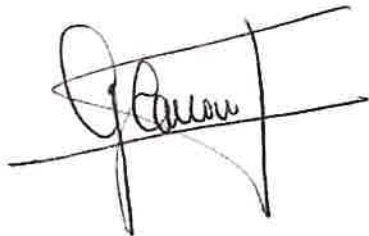
Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :


UNANIMITE

- Approuve l'exposé de son Président,
- Approuve les termes de la consultation « Organisation de sorties « nature » destinées à la clientèle de l'Office de Tourisme de Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant.
- Autorise Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec l'association citée ci-après :
 - L'association JMJM, 14 rue des Crozes - 34140 FRONTIGNAN : maximum en valeur : 60 000 €
- Autorise Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%.
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 
Le Président, Gérard CANOVAS

